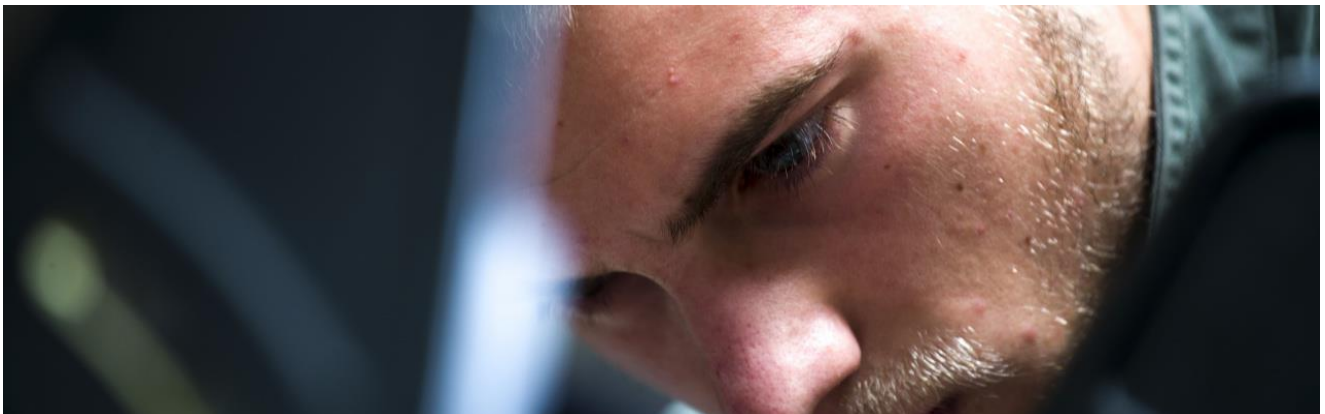


# DEVENEZ SOUS-OFFICIER DANS L'ARMÉE DE L'AIR

## TECHNICIEN MAINTENANCE VECTEUR MOTEUR

### - 167 postes pour 2015



#### SON RÔLE :

- Être au cœur de la réussite des missions aériennes en assurant le bon fonctionnement des aéronefs,
- Se charger de la mise en œuvre, de l'entretien et de la réparation des avions et hélicoptères, des éléments de la cellule hydraulique (voilure, fuselage, gouvernes, chaînes cinématiques, installations de bord, équipements de vol...), des systèmes de propulsion (groupes propulseurs, compresseurs, chambres de combustion, organes, accessoires et équipements associés...).

#### LA BONNE VOIE POUR VOUS SI :

- Vous accordez une grande importance à l'esprit d'équipe et à sa chaîne de responsabilités,
- Vous recherchez un haut niveau d'exigence au plus près de notre mission de défense,
- Vous voulez exercer dans le secteur de pointe de la mécanique : l'aéronautique,
- Vous cultivez à la foi la maîtrise de soi et l'envie d'apprendre en permanence.

#### LES CONDITIONS D'ACCÈS :

- Être de nationalité française,
- Être âgé(e) de moins de 24 ans au dépôt de candidature et moins de 25 ans à la signature du contrat,
- Être titulaire d'un baccalauréat général, Technologique ou professionnel, au maximum un BTS-DUT ou BAC +2
- Être apte médicalement et physiquement

#### LA FORMATION :

Formation rémunérée dès l'entrée. Durée 54 semaines :

- 1/ formation militaire de 16 semaines, incluant la conduite de différentes missions d'instruction,
- 2/ stage de qualification élémentaire de 38 semaines,
- 3/ phase d'application en unité, sous la forme d'un parrainage de 6 mois.

#### LA RÉMUNÉRATION :

Solde pour un célibataire logé\*

- A l'entrée à l'école de Rochefort (aviateur) : 1 316 € Nets
- A l'obtention du grade de sergent (13ème mois de Service) : 1 394 € nets
- A l'obtention du grade de sergent-chef (10 ans de Service avec brevet supérieur) : 1 571 € bruts

*Prime à l'engagement initial : 1 067 € bruts, versée au 13ème mois de service.*

*Prime de 1 525 € bruts au 1er jour de la 5è année de Contrat.*

*\*au 1er septembre 2013 - Solde à laquelle peuvent s'ajouter des indemnités selon la situation familiale et l'affectation géographique.*

#### Information, Dossier, accompagnement :

Bureau de l'armée de l'air – CIRFA Bourgogne

24 avenue Garibaldi à Dijon – 03 80 11 23 35

(8-12h et 13-18h du lundi au vendredi)